

Léon Ouaknine

Diplômé en travail social (BSS), administration publique (MAP) et a une scolarité de doctorat en science politique. Il a travaillé au Québec et en France pour le réseau de la santé et services sociaux pendant 32 ans comme directeur général d'établissements et comme consultant de 2000 à 2005 en ce domaine. Il s'intéresse particulièrement aux problématiques touchant les quêtes identitaires et leurs conséquences éthiques sur les fondements du "vivre-ensemble". Il a publié en, novembre 2009, aux éditions Grenier, un livre sur l'immoralité des religions, *Il n'y a jamais eu d'abonné au numéro que vous avez appelé ! Conversations entre un père et sa fille*. En 2013 une autobiographie, *Ni d'ici, ni d'ailleurs : le Québec, les Juifs et moi* aux Éditions Grenier.. Sa toute dernière publication date de juin 2017 aux éditions du Dauphin en France *Les clés du Bien-Vieillir*.

Ferid Chikhi

Algéro-Canadien, Ferid Chikhi est connu comme libre penseur et observateur de la scène sociopolitique. Il est membre de l'Association québécoise des Nord-Africains pour la laïcité (AQNAL). Licencié ès-Lettres (Bacc) de la Faculté des lettres et titulaire d'une maîtrise en management des entreprises (Sciences de l'administration) de l'Université d'Alger, il exerce comme conseiller en insertion socioprofessionnelle et en intégration socioculturelle. Ferid Chikhi a publié diverses analyses des problématiques d'accueil et d'intégration des immigrants au Québec. Parmi ses publications, citons *Islam, islamisme et terrorisme* (2017), *L'indépendance d'un pays et la libération de ses citoyens I & II*, *Le Québec et la nouvelle politique du MIDI*, *Une architecture sociétale : utopie ou panacée*, *Comment rester neutre ou indécis lorsque l'indépendance d'un pays est en jeu ?* Avec Martine Desjardins, il a représenté le Rassemblement pour la laïcité en commission parlementaire (PL60) et a aussi représenté l'AQNAL au PL60.

Jérôme Blanchet-Gravel

Journaliste pour le magazine français Causeur (Paris), Jérôme est essayiste. A 28 ans, il est considéré comme l'une des nouvelles figures de la libre pensée au Québec. Il analyse régulièrement l'actualité sur différentes tribunes. Il a publié *Le nouveau triangle amoureux : gauche, islam et multiculturalisme* en 2013. Il a ensuite publié *Le retour du bon sauvage : la matrice religieuse de l'écologie* en 2015 et en 2016, le collectif : *L'islamophobie*.

Djemila Benhabib

Écrivaine, journaliste et conférencière. Engagée pour la cause des femmes, pour la liberté d'expression, elle est devenue une figure incontournable des débats sur la laïcité et le féminisme. Auteure, elle a publié plusieurs ouvrages : *Ma vie à contre-Coran* (VLB, 2009) *Les soldats d'Allah à l'assaut de l'Occident* (VLB, 2011) *Des femmes au printemps* (VLB, 2012) *Après Charlie* (Septentrion 2016) Lauréate 2012 du Prix international de la laïcité. Elle a été aussi récipiendaire du Prix humaniste du Québec en 2014 et du Prix Condorcet-Dessaulles en 2015, remis par le Mouvement laïque québécois Prix de la liberté d'expression en 2016.



Présente

Colloque
Éducation
et laïcité :
où en sommes
nous?
ORGANISÉ PAR LE
MOUVEMENT LAÏQUE QUÉBÉCOIS

Vendredi
25 mai à 19h
à l'auditorium de la Grande
bibliothèque 475 boul.
Maisonnette est, MTL

Samedi 26 mai
de 9h à 17h
au pavillon Coeur des sciences
200, rue Sherbrooke ouest, MTL

Ateliers et plénière

- 1 - FISCALITÉ ET EXERCICE DE LA LAÏCITÉ
- 2 - DÉSECTIONS DES ÉCOLES PUBLIQUES ET ÉCOLES CLANDESTINES
- 3 - STATUT DE LA RELIGION DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE
- 4 - SIGNES OSTENTATOIRES ET ACCOMMODEMENTS RELIGIEUX DANS LES INSTITUTIONS SCOLAIRES
- 5 - LAÏCITÉ, LÉGISLATION ET GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

Panel avec des candidates et des candidats des quatre principaux partis politiques

Affirmer la laïcité
mlq.qc.ca

Inscription à eventbrite.ca / Coût : 20\$

Présentation

Le Mouvement laïque québécois milite pour la défense de la liberté de conscience, la liberté d'expression, la séparation de l'État et de toutes les religions dans le respect des lois civiles. Pour ce faire, le MLQ réclame la laïcisation complète de l'État.

Un des principaux objectifs découlant de la mission fondamentale du MLQ, telle que redéfinie depuis 2016, est le parachèvement de la déconfessionnalisation du système scolaire québécois. À l'heure actuelle, cette question nous conduit à réclamer l'abolition du cours d'éthique et de culture religieuse (ECR) ainsi que celle du Comité aux Affaires religieuses du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports.

Ces objectifs appellent à faire la lumière sur des brèches importantes qui sont apparues dans le tissu laïque québécois depuis ces dernières années. Entre autres accros à la laïcité, au travers du colloque seront abordés les enjeux suivants :

Les subventions étatiques aux écoles privées, dont les écoles confessionnelles;

Les écoles clandestines et le retrait d'enfants des écoles publiques pour recevoir un enseignement religieux;

L'implantation du cours Éthique et culture religieuse depuis 2008 au primaire et au secondaire;

Le développement du communautarisme confessionnel par le biais des revendications d'accommodements axés sur des identités confessionnelles et communautaires;

L'absence de volonté politique depuis 15 années en vue de légiférer sur la laïcité de l'État;

Le clientélisme électoral développé par les différents partis politiques quand il s'agit de laïcité;

Il y a 15 ans à peine, le parachèvement de la laïcité québécoise semblait en bonne voie de s'accomplir. Aujourd'hui pourtant, des forces conservatrices menacent d'infléchir gravement cette trajectoire historique.

C'est dans ce contexte que le Mouvement laïque québécois, ainsi que ses partenaires, vous accueillent à ce Colloque Éducation et Laïcité. Nous souhaitons par cet exercice citoyen :

▪ **Sensibiliser la population à la laïcisation de l'État québécois toujours inachevée, spécifiquement en éducation;**

▪ **Rassembler toutes les forces en faveur de la laïcité au Québec autour de l'enjeu central qu'est l'éducation;**

▪ **Proposer des solutions et développer un plan d'action menant à la déconfessionnalisation totale de l'éducation au Québec.**

Bienvenue à toutes et à tous, bon colloque et bon débat!

Lucie Jobin, présidente du MLQ

recherche en didactique du français. Durant sa carrière universitaire, il a publié plusieurs livres et articles portant sur l'enseignement du français au primaire et au secondaire. Engagé dans les Débats de la Cité, il a écrit pour diverses tribunes de nombreux textes portant sur la laïcité et les religions, dont l'islam. En 2015, il a fait paraître aux Éditions Nord-Sud, un essai critique intitulé *L'islam dévoilé*.

Violaine Cousineau

Commissaire indépendante (sans affiliation politique) à la Commission scolaire de Montréal depuis cinq ans. Les interventions de Violaine Cousineau n'engagent qu'elle-même. Elle enseigne le français au niveau collégial depuis dix-huit ans. Sa vie d'implication sociale et politique s'est déroulée à Pointe-Saint-Charles. Son travail à titre d'enseignante, commissaire, de même que sa vie militante sont profondément conditionnés par sa connaissance et son attachement aux quartiers populaires du Sud-Ouest de Montréal.

Anne-Marie Boucher

Détentrice d'une maîtrise en sociologie portant sur la question de la ségrégation scolaire au Québec, Anne-Marie Boucher travaille dans le milieu des droits humains depuis 2010. Successivement enseignante au secondaire, conférencière pour l'Organisation Ensemble, coordonnatrice au Réseau Solidarité itinérance, elle est aussi responsable aux communications et à l'action socio-politique du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec. Elle a également co-signé un article sur la ségrégation scolaire pour le Collectif Libres d'apprendre, dirigé par Gabriel Nadeau-Dubois (Écosociété). Anne-Marie Boucher est membre fondatrice du Mouvement L'école ensemble. Persuadée que c'est en défendant radicalement la justice que l'on peut faire avancer notre société, elle éduque ses enfants avec la préoccupation d'en faire des citoyens passionnés par l'égalité et la liberté.

André Lamoureux

Politologue, André Lamoureux est chargé de cours au Département de science politique de l'UQAM depuis 2006. Il a aussi mené une longue carrière au niveau collégial au cours de laquelle il a enseigné la science politique et la sociologie. Son domaine d'expertise : la politique canadienne et québécoise, les partis politiques, les idéologies, la question nationale québécoise, les enjeux constitutionnels, la social-démocratie et tout particulièrement, le NPD au Canada. André Lamoureux est membre du Rassemblement pour la laïcité et de la Coalition laïcité Québec depuis 2012. Il a participé à l'organisation de plusieurs événements dont la Marche de la Laïcité, tenue le 26 octobre 2013 et le spectacle « En toute laïcité », présenté le 7 mars 2014. Il a rédigé et présenté trois mémoires à la Commission parlementaire des institutions, à propos des projets de loi 59, 60 et 62. Depuis 2013, André Lamoureux a publié de nombreux articles dans les médias sur la question de la laïcité, les intégrismes religieux et l'islamisme en particulier.

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Il termine une thèse de doctorat à l'école des Hautes études en sciences sociales de Paris. Intellectuel engagé, enseignant, il collabore également dans plusieurs médias, à titre de commentateur et analyste. Simon-Pierre est l'auteur de *Le souverainisme de province* (Boréal, 2014) de « *l'État succursale* », *La démission politique du Québec* (VLB éditeur, 2016) et de *Despotisme sans frontières, les ravages du nouveau libre-échange* (VLB éditeur, 2018).

Présentation des personnes ressources des ateliers

Nadia El Mabrouk

Professeure au Département d'informatique et de recherche opérationnelle à l'Université de Montréal. Domaine de recherche : bio-informatique. Membre du groupe PDF-Q (Pour les droits des femmes du Québec). Elle y a monté un dossier sur la place des femmes dans le cours ECR. Sa recherche a fait l'objet d'un chapitre dans le livre *La face cachée du cours ECR*. Membre de l'Association québécoise des Nord-Africains pour la laïcité (AQNAL). Auteure de plusieurs interventions liées à la laïcité et au vivre-ensemble, notamment dans La Presse + où elle est chroniqueuse.

Annie-Eve Collin

Philosophe. Féministe - membre du groupe PDF-Québec. A participé au *Collectif sur l'islamophobie* – Éditions Nord-Sud. Contribue à Discernement.net et Juste Six (webzines).

Nicole Vermette/Jean-Paul Lahaie

Les lieux de culte et les écoles privées religieuses ne paient pas de taxes municipales et scolaire, on le sait tous. Nicole Vermette a voulu savoir quelle était la valeur des taxes qu'on absorbait pour les édifices religieux sur l'île de Montréal. Vous seriez étonné(e)s par les trouvailles qu'elle et lui ont faites. Jean-Paul Lahaie, intéressé par le projet a conçu un tableau clair et précis des résultats de cette recherche.

Diane Guilbault

Féministe de longue date, Diane Guilbault a une formation en sociologie et en journalisme. Elle a travaillé dans plusieurs organismes de défense des droits et dans le domaine de la santé et des services sociaux (INESSS). Elle est aussi mère de quatre enfants. Elle s'intéresse particulièrement aux questions qui touchent la vie citoyenne, comme la laïcité et les droits des femmes. Auteure de *Démocratie et égalité des sexes*, publié en 2008 aux Éditions Sisyph. On lui doit également dans la collection Des nouvelles d'elles du CSF :

Les femmes âgées du Québec (1999)

Les femmes immigrées du Québec (2005)

Elle a publié, avec Andrée Yanacopoulos et Michèle Sirois, le livre *Pour les droits des femmes*, aux Éditions Boréal (2017). Diane Guilbault est présidente de : Pour les droits des femmes du Québec (PDF-Québec).

Louise Mailloux

Philosophe, conférencière et essayiste, Louise Mailloux est l'auteure de deux ouvrages sur la laïcité :

La laïcité ça s'impose et *Une Charte pour la nation*

Elle tient également un blogue.

En 2014, le Mouvement laïque québécois lui a décerné le Prix Condorcet-Dessaulles.

Claude Simard

Retraité de l'enseignement depuis 2011, après avoir poursuivi une carrière de professeur pendant une trentaine d'années à l'Université Laval dans le domaine de la dialectique du français et de la formation des enseignants. Nommé professeur-titulaire en 1997, il a exercé diverses fonctions dont celle de doyen à la Faculté des sciences de l'éducation de 2002 à 2006. De 1998 à 2007, il a occupé le poste de vice-président de l'Association internationale pour la

Éducation et laïcité, où en sommes-nous ?

« On aurait pu croire que la transformation des commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques aurait contribué au renforcement de la laïcité de l'éducation au Québec, mais il n'en est rien. »

Marie-Michèle Poisson

Ex-présidente du MLQ

La face cachée du cours ECR

Leméac, 2016, p. 2

Où en sont les partis politiques ?

Pour atteindre les objectifs formulés par la présidente du MLQ, le colloque interpelle les partis politiques à l'Assemblée nationale du Québec, le 25 mai 2018, à l'auditorium de la Grande bibliothèque à Montréal.

Voici les questions posées aux représentants des partis politiques pour guider leurs réflexions lors du colloque:

Quelle est la position de votre parti concernant :

- Les exemptions fiscales et de taxes pour les corporations religieuses ?
- Le financement des écoles privées, notamment des écoles privées confessionnelles ?
- Le cours Éthique et culture religieuse et les rouages en place pour soutenir la présence d'un contenu religieux dans le programme scolaire ?
- Les signes religieux portés par le personnel scolaire et les accommodements religieux alimentaires ?
- Une politique de laïcité de l'État québécois ?

Des ateliers de travail se tiennent le lendemain, 26 mai 2018, au Complexe des Sciences Pierre Dansereau, UQAM à Montréal. Voir les détails dans la suite du programme.

[Voir le Petit lexique de la laïcité disponible à l'accueil du colloque](#)

Colloque Éducation et laïcité au Québec où en sommes-nous ?

Ateliers – 26 mai 2018

Complexe des sciences Pierre Dansereau, UQAM, Pavillon Sherbrooke, 200 rue Sherbrooke ouest, Montréal, H2X 3P2

Atelier 1 : Fiscalité et exercice de la laïcité

Ouverture et gestion de l'atelier : Bernard Andrès

Exemptions de taxes municipales et scolaires

Nicole Vermette/Jean-Paul Lahaie

Le financement public de l'école confessionnelle : quand l'État n'est pas à une contradiction près

Violaine Cousineau

Mouvement L'école ensemble

Anne-Marie Boucher

Rapporteurs : Danielle Payette/Daniel Dulude

Atelier 2 : Désertion des écoles publiques et les écoles clandestines

Ouverture et gestion de l'atelier : Michel Virard

Une expérience avec une école juive

Léon Ouaknine

Écoles coraniques

Ferid Chikhi

Rapporteurs : Louis Robichaud/Yann Ménard

Atelier 3 : Statut de la religion dans le système scolaire au Québec

Ouverture et gestion de l'atelier : Lise Boivin

Le cours Éthique et culture religieuse (ECR) au primaire et au secondaire

Nadia El Mabrouk

La Chaire de missiologie à l'Université Laval

Claude Simard

L'enseignement de la pensée critique

Annie-Eve Collin

Rapporteurs : Clotilde Bertrand/Gérard Moysan

Au total, le premier exposé mettra en lumière la nette distinction entre la Loi sur la neutralité religieuse de l'État et la Loi sur la laïcité de l'État; En septembre 2013, un groupe de 100 professeur(e)s de cegep et d'université publiait une lettre pour dénoncer ce qu'ils considéraient comme une grave atteinte aux droits de la personne : le projet de charte de la laïcité du Parti québécois. En décembre 2013, 112 professeur(e)s de l'Université de Montréal récidivaient en publiant un autre texte contre cette charte et son éventuelle application dans le milieu universitaire. En carburant à l'idéologie du multiculturalisme, de plus en plus d'universitaires et de futur(e)s enseignant(e)s en viennent à adopter une position anti-laïque. La laïcité est un principe très mal compris, tant par bon nombre de ses détracteurs que par certain de ses partisans. Les idées reçues sont nombreuses, mais souvent fausses.

Elle n'est ni synonyme d'athéisme d'État ni de simple « neutralité de l'État. Elle ne prône pas la haine des religions, pas plus qu'elle n'a pour but de les protéger, même si c'est un de ses effets naturels. Elle n'impose ni la croyance ni l'incroyance. Elle ne discrimine aucune religion, mais n'en reconnaît aucune.

Si elle implique à la fois la liberté absolue de conscience et le droit de critiquer toute croyance en pratique, elle ne saurait s'y réduire pour autant. Si par son application même, elle combat les radicalismes, ce n'en est pas pour autant la vocation.

Qu'est-ce donc, dans ce cas, la laïcité ? Un principe d'organisation de la société qui trace une ligne ferme entre vie publique et vie privée. Et si ce principe puisse ses origines en France, ce n'est pas dans la fameuse Loi de 1905 mais plutôt dans les écrits de Jean Bodin, père intellectuel de l'État-nation, au sortir des guerres de religions. Un principe d'organisation qui est d'autant plus essentiel pour assurer la paix sociale, alors que les sociétés sont de plus en plus pluriconfessionnelles et hétérogènes.

Solutions proposées:

- Réclamer une Loi sur la laïcité au Québec;
- Sortir du colloque Éducation et laïcité au Québec : où en sommes-nous avec une Déclaration en faveur de l'éducation laïque;
- Exiger l'abolition du Comité aux affaires religieuses du MELSQ.

Solutions proposées :

- Interdire toute activité de promotion de l'appartenance religieuse dans nos institutions scolaires au Québec, incluant le port du hijab;
- Interdire tout financement de provenance religieuse pour toute activité éducative ou de recherche dans l'ensemble du système scolaire du Québec;
- Adopter une Déclaration en faveur de l'éducation laïque au Québec;
- Réclamer auprès de l'Assemblée nationale du Québec la fin de la Journée du hijab dans les institutions scolaires au Québec.

Atelier 5 : Laïcité, législation et gouvernement du Québec

Le projet de loi 62 sur la neutralité religieuse de l'État, qui prévoit notamment que les services publics soient dispensés et reçus à visage découvert, a été adopté par la majorité libérale à l'Assemblée nationale du Québec; Ce projet de loi n'interdit pas le port de signes religieux pour les employé(e)s de l'État en position d'autorité comme les juges, les gardiens de prison ou les policiers. Il oblige les employé(e)s de l'État des organismes publics et parapublics à exercer leurs fonctions à visage découvert. Le tchador est quant à lui autorisé;

La Loi sur la neutralité religieuse de l'État prévoit la possibilité pour les citoyens de demander des accommodements religieux en vertu de la Charte des droits et libertés. Ces demandes seront traitées au cas par cas; Voici que la ministre Vallée a livré des balises qui régiront les accommodements religieux. Ce devront être des demandes sérieuses, basées sur la sincérité d'une croyance religieuse, dans le respect de l'égalité des hommes et des femmes;

Outre le fait que la « neutralité religieuse » n'est pas définie dans la loi, il est essentiel de souligner que les critères d'acceptation d'un accommodement religieux relèvent du subjectif. D'autre part, la panoplie d'accommodements religieux relève maintenant des directions d'institutions publiques, au risque de s'avérer ingérables. Plus de 500 demandes d'accommodements religieux furent logées aux commissions scolaires du Québec en 2015;

Les accommodements religieux sont contraires à la laïcité de l'État basée sur les Droits universels. Ils perpétuent le règne des iniquités sociales en plus de nier la séparation de l'État et des religions;

Atelier 4 : Signes ostentatoires et accommodements religieux dans les institutions scolaires

Ouverture et gestion de l'atelier : Mylène Jaccoud
Pourquoi les accommodements religieux sont irrecevables, notamment en milieu scolaire
Diane Guilbault
Obligation de réserve et liberté de conscience
André Lamoureux
Les accommodements religieux en milieu scolaire : une pente dangereuse
Louise Mailloux
Rapporteuses : Francine Godin/Ghislaine Brouillette

Atelier 5 : Laïcité, législation et gouvernement

Ouverture et gestion de l'atelier : David Rand
La Loi sur la neutralité religieuse n'est pas la Loi sur la laïcité
Djemila Benhabib
Le multiculturalisme en question: les universitaires contre la laïcité
Jérôme Blanchet-Gravel
Démocratie et laïcité
Simon-Pierre Savard-Tremblay
Rapporteurs : François Doyon/Francine Tremblay-Quesnel

Merci aux organisations qui soutiennent ce colloque



HORAIRE

VENDREDI 25 MAI 2018

Grande Bibliothèque de Montréal, 475 Boul de Maisonneuve est, Montréal

18H00 – 19H00 : Accueil et inscription

19H10 : Allocution d'ouverture de Lucie Jobin, présidente du Mouvement laïque québécois

19H15 – 20H30 * **Panel politique - Éducation et la laïcité au Québec**

Salle : Auditorium

Animation : Lisa-Marie Gervais, journaliste

20H30 – 21H30 Intervention de la salle

SAMEDI 26 MAI 2018

Complexe des sciences Pierre Dansereau, UQAM, Pavillon Sherbrooke,

200 rue Sherbrooke ouest, Montréal

8H30 – 9H00 Inscriptions

9H00 – 10H30 **Atelier 1 : Fiscalité et exercice de la laïcité**

Salle SH 2620

Atelier 2 : Désertion des écoles publiques et les écoles clandestines

Salle SH 2420

10H30 – 11H00 : Pause

11H00 – 12H30 : **Atelier 3 : Statut de la religion dans le système scolaire au Québec**

Salle SH 2800

12H30 – 14H00 : Dîner

14H00 – 15H30 : **Atelier 4 : Signes ostentatoires et accommodements religieux dans les institutions scolaires**

Salle SH 2620

Atelier 5 : Laïcité, législation et gouvernement du Québec

Salle SH 2420

15H30 : * **Plénière**

Salle SH 2800

Animation : Lise Boivin

17H00 Fin des travaux

* Ces deux périodes feront l'objet d'une captation vidéo, les interventions seront filmées.

Atelier 4 : Signes ostentatoires et accommodements religieux dans les institutions scolaires du Québec

Les balises récemment décrétées par le gouvernement Couillard, en plus d'admettre les demandes d'accommodements religieux, prévoit que celles-ci seront traitées cas par cas. En ce qui concerne les signes ostentatoires, la Loi sur la neutralité religieuse au Québec stipule que les services du personnel seront offerts à visage découvert;

Madame Catherine Harel-Bourdon, présidente de la CSDM alertait l'opinion sur la difficulté de concilier les conventions collectives de travail avec les nombreuses demandes d'accommodements religieux tels les congés liés à l'exercice d'une religion : « C'est devenu ingérable », déclarait-elle;

D'une même voix, en 2013, la présidente de la CSMB, Diane Lamarche-Venne sonnait l'alarme quant à l'iniquité en matière de congés religieux accordés au personnel;

On note également d'autres problèmes d'accommodements religieux : retrait d'élèves par les parents des piscines gérées par la C.S. D'autres parents refusent que leur enfant suive des cours de musique pour motif religieux. Certaines sorties au musée posent aussi problème;

La Journée du voile, le 1er février de chaque année, née à New York en 2013, introduite par des associations étudiantes de McGill, de Concordia au Collège Dawson notamment, vise à sensibiliser les étudiantes à mieux comprendre la « stigmatisation » dont seraient victimes les femmes musulmanes voilées : voilà où nous mène la voie de la « laïcité ouverte » invoquant que le hijab est pour ces femmes « un choix personnel et une pratique culturelle »

Se basant sur l'analyse de Catherine Kintzler et certains jugements de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUF), André Lamoureux présentera la problématique de la « discrimination directe » que génère en milieu scolaire le port de signes religieux pour les enseignant-es et les élèves, tout comme l'octroi d'accommodements religieux. Ce concept, récemment avancé par la CJUF, dans ses jugements, permet de renverser et de contredire la perception dominante établie au Canada et au Québec, qui veut que ce soit les personnes déployant leurs signes religieux et demandant des accommodements religieux, qui, en cas de refus, soient victimes de discrimination.

Solutions proposées :

- Retrait du cours Éthique et culture religieuse au Québec. Le remplacer par l'enseignement de la pensée critique, de la petite enfance à l'Éducation aux adultes;
- Abolition du service de pastorale dans les institutions scolaires du Québec; Promotion du concept des cafés philo;
- Déclaration exigeant une éducation complètement laïque au Québec.

Les pages Facebook des groupes laïques au Québec

Une source d'information sur la laïcité

1. Athéisme Québec	9. LGBT pour la laïcité
2. La grande famille de l'incroyance	10. Point de bascule
3. Mouvement laïque québécois	11. Association humaniste du Québec
4. Vigilance laïque	12. Pour les droits des femmes au Québec
5. Rassemblement pour la laïcité	13. Discernement.net
6. Association québécoise des Nord-Africains pour la laïcité	14. Libres penseurs athées
7. Pour la laïcité au Québec	15. Les sceptiques du Québec
8. Laïcité, Capitale Nationale	16. Canada Laïc

ATELIERS DU 26 MAI

Atelier 1 : Fiscalité et exercice de la laïcité

Les exemptions de taxes municipales et scolaires consenties aux lieux de culte privent l'État de revenus publics substantiels. Au total, 3 804 lieux de culte bénéficient gratuitement de tous les services municipaux. Nathalie Roy de la Coalition Avenir Québec chiffrait les exemptions de taxes provinciales à un manque à gagner pour l'État québécois de 107M\$ en 2010.

Les subventions accordées aux écoles privées confessionnelles constituent un second élément qui entrave la laïcité de l'État québécois. Au total on dénombrait en 2012 — 84 écoles religieuses privées financées par l'État québécois, dont 52 écoles chrétiennes, 24 écoles juives et 8 écoles musulmanes. Ces écoles sont financées à 60% par nos impôts.

Rapport du Comté sur les Affaires religieuses du MELSQ (2012)

« *Le fait religieux dans les écoles privées du Québec* »

La troisième intervention qui est à l'ordre du jour dans cet atelier concerne le Mouvement L'école ensemble. L'organisme milite pour une école équitable, pour mettre fin au financement des écoles privées et allouer 100% des fonds publics à l'école publique. De plus, le mouvement réclame la fin de la sélection des élèves au public.

Finalement, le mouvement exige l'aide aux élèves en difficulté et le développement d'une offre d'apprentissage enrichie pour les élèves les plus performants.

Solutions proposées :

- Abolition des exemptions fiscales aux lieux de culte et révision de la Loi du Québec sur la fiscalité en ce sens;
- Abolition des subventions aux écoles privées confessionnelles;
- Rédaction d'une Déclaration en faveur d'une éducation laïque au Québec, sorte de préambule au Livre blanc sur la laïcité;
- Réclamation d'une Loi sur la laïcité au Québec.

Atelier 2 : Désertion des écoles publiques et les écoles clandestines

Les écoles religieuses clandestines font la manchette au Québec depuis au moins quinze ans, échappant à la Loi sur l'instruction publique au Québec.

Ainsi en 2014, les libéraux de Philippe Couillard s'étaient entendus avec une école juive illégale, l'Académie Yeshiva Toras Moshe, pour que les garçons complètent leur scolarisation à domicile sous la supervision des parents.

La Commission scolaire English Montreal (EMSB) avait aussi accepté en 2016 de superviser le parcours scolaire à la maison de centaines de jeunes juifs hassidiques à la suite d'une intervention de la DPJ dans Rosemont-La Petite Patrie.

D'autre part, on a constaté des liens entre des écoles musulmanes de Montréal et l'Association musulmane du Canada, ainsi que l'Islamic Society of North America.

Un fascicule faisant l'apologie de la charia est accessible aux enfants qui fréquentent l'une des écoles visées, « Les écoles musulmanes de Montréal » (école privée subventionnée par le gouvernement du Québec) dans l'arrondissement Notre-Dame de Grâce à Montréal.

Tout dernièrement, Madame Harel-Bourdon de la CSDM a dû réagir à la demande faite par le Centre communautaire musulman de Montréal (CCMM), de tendance chiite et khomeyniste, de tenir la cérémonie de prise du voile appelée « Taklif », dans les locaux de la CSDM. La cérémonie devait se tenir à l'école Louis-Joseph Papineau de Montréal.

Ces situations soulèvent la question de la religion à l'école; elles mettent à jour l'accès des jeunes à l'éducation publique et laïque.

Les deux interventions viennent corroborer cet état de fait par deux témoignages vécus.

Solutions proposées :

- Abolition des subventions aux écoles privées confessionnelles;
- Réclamer, auprès du MELSQ, l'accès de tous les jeunes à l'éducation gratuite et publique accessible à toutes et à tous.
- Sortir du colloque avec une Déclaration pour une Éducation laïque au Québec.

Atelier 3 : Statut de la religion dans les institutions scolaires du

Québec

Enseigné au primaire et au secondaire, le cours Éthique et culture religieuse est obligatoire dans toutes les écoles privées et publiques du Québec. Ignorant l'athéisme et l'agnosticisme, ce cours fait la promotion des religions. De plus, un avis du Conseil du statut de la femme du Québec estime que ce cours ne remet pas en question les pratiques sexistes au sein des religions.

Des problèmes liés à l'offre du cours sont soulevés par Nancy Bouchard, directrice du Groupe de recherche sur l'éducation éthique et l'éthique en éducation à l'UQAM :

« Près de la moitié des écoles réduisent sensiblement le temps d'enseignement d'ECR recommandé par le ministère ».

« Il semble aussi que des écoles placent officiellement ce cours à l'horaire mais dans les faits, lui substituent un autre cours. »

« Quant au personnel qui donne ce cours au niveau secondaire, tout porte à croire qu'il s'agit surtout d'enseignant(e)s d'autres disciplines, non formé(e)s en éthique et culture religieuse » *Le Devoir*, 17 août 2016

De plus, le service de pastorale est offert dans certaines écoles du Québec, notamment à l'école secondaire St-Joseph de Saint-Hyacinthe. Ce service vise à insuffler une dimension chrétienne à l'éducation des élèves.

Une autre faille qui entrave la laïcité en éducation relève du manque de financement des universités. Ainsi, de manière à soutenir financièrement le Département de théologie, le recteur de l'Université Laval, monsieur Denis Brière, acceptait de doter l'institution d'une Chaire de « missiologie protestante évangélique », une première en 165 ans au Québec. Cette chaire est rendue possible grâce au soutien financier de donateurs évangéliques du Canada et des États-Unis.

Le réseau de l'éducation à la petite enfance dans les CPE s'interroge également sur la laïcité dans les garderies. L'Association québécoise rassemble 750 CPE se disait en janvier 2014 en faveur de la Charte des valeurs du Parti québécois mais refusait de se prononcer sur la question des signes ostentatoires.